



PLPDMA

2022-2028

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Financé par



PROJET SOUMIS A CONSULTATION PUBLIQUE
Du 15 décembre 2021 au 23 Janvier 2022



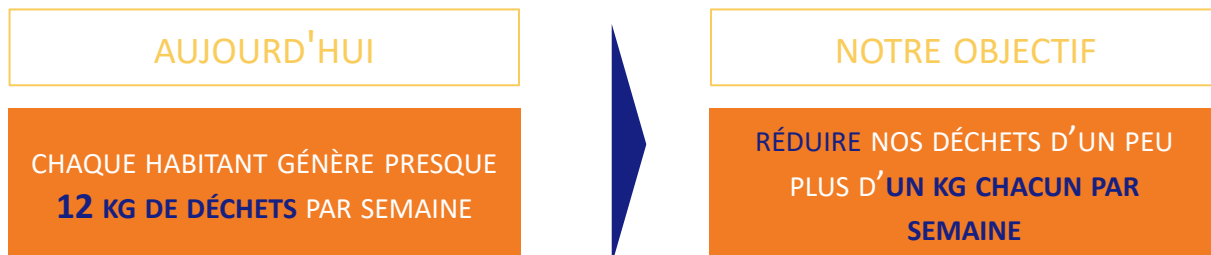
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS



Communauté d'Agglomération du Sud
Étrem-Deux - Saint-Joseph - Saint-Philippe - La Trinité

Le territoire Ouest et Sud et ses déchets

Le TCO, la CIVIS et la CASUD et ses 15 communes sont habitées par 522 000 habitants. Ce territoire représente 60 % des déchets ménagers de l'île et ceux-ci sont augmentés depuis 5 ans.



COMMENT ?

LE PLPDMA PROPOSE DES ACTIONS CONCRÈTES

Kosa i lé?

Un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** est un plan d'actions sur 6 ans pour réduire les déchets d'une collectivité. Il regroupe toutes les mesures prioritaires prises sur un territoire, pour limiter la production de déchets.

- ▶ La **prévention** c'est quoi?
 - C'est tout ce que chacun peut faire avant la collecte et le traitement : réduction à la source, choix de consommation, 2^{ème} vie
 - Ce n'est pas le tri et le recyclage
- ▶ Et les **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** ?

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)				
Déchets des collectivités	Déchets des déchèteries	Ordures ménagères		Déchets assimilés
Déchets des espaces verts, publics, voiries, marchés, etc.	Encombrants, végétaux, gravats etc.	Ordures ménagères résiduelles	Collectes sélectives	Déchets des artisans, commerçants, petites entreprises, administrations qui utilisent le service public
		Poubelle ordinaire	Déchets collectés en bacs ou en colonnes (emballages, papiers, verre)	

Les actions clés

des 3 axes priorités pour réduire nos déchets

Lutter contre le gaspillage alimentaire



- Sensibilisation des **commerces alimentaires et restaurateurs** et organisation d'opérations témoins
- Sensibilisation des **consommateurs** sur leur modèle alimentaire
- Action pour la réduction du gaspillage alimentaire en **milieu scolaire**

- Equipement des maisons en **composteurs**
- Promotion du compostage collectif et partagé
- Compostage au niveau des établissements publics
- Développement d'une offre de service de **broyage** pour les particuliers
- Développement du broyage des déchets végétaux produits dans les espaces verts communaux

Réduire les biodéchets et déchets végétaux



Augmenter la vie des produits



- Etude sur le développement de filière **réemploi / seconde vie** : création de zones de réemploi, mutualisation des moyens
- Création d'un réseau de reconditionnement et réemploi et labellisation des acteurs
- Création d'une **plateforme de don et , troc** d'objets et pièces détachées
- Sensibilisation des citoyens à la **consommation responsable**

Elaboration du PLPDMA

Le syndicat mixte ILEVA, avec ses EPCI membres (CASUD, CIVIS et TCO), a piloté une **concertation élargie** afin d'élaborer un PLPDMA coordonné qui s'appliquera sur l'ensemble de ces 3 territoires.

Pour ce faire, des **ateliers techniques** ont été menés et une **Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi** (CCES) a été constituée. Représentative des acteurs du territoire, elle est composée de représentants de la Région, du Département, des intercommunalités, des communes, des chambres consulaires, des institutions et des associations... Elle a donné son avis à chaque étape de la construction du programme et a validé ce projet de PLPDMA le 30 novembre 2021. Cette CCES sera aussi en charge de son suivi de 2022 à 2028.

Ce programme sera en **consultation** du 15 décembre au 23 janvier. Vous pouvez consulter le document complet et y contribuer avant que celui-ci ne soit définitivement adopté.

POUR DES ENJEUX LISIBLES ET UN IMPACT FORT DU PLAN

IL A ÉTÉ CHOISI DE VISER LES **FLUX PRIORITAIRES** ET DE SE FOCALISER SUR UN **NOMBRE RESTREINT D' ACTIONS**, AFIN D'HARMONISER SUR L'ENSEMBLE OUEST ET SUD, LES AXES ET LES MESSAGES. LES ACTIONS ET LES MOYENS ALLOUÉS POURRONT ENSUITE ÊTRE ADAPTÉS PAR CHAQUE INTERCOMMUNALITÉ.

Consultation publique en bref

Vous souhaitez donner votre avis sur le projet du PLPDMA? Ou encore consulter le rapport et le plan complets ? Nous encourage ?

Ecrivez-nous à l'adresse suivante : consultation.plpdma@ileva.re

La date limite de réception des avis du public est fixée au 23 janvier 2022.

Nous nous engageons à répondre à vos questions dans les semaines suivant la fin de la période de consultation.